

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1934

4 juillet 2016

### SOMMAIRE

Actarus .....	92824	Nitid S.à.r.l. ....	92807
Advanced Functional Food S.A. ....	92821	Otto Invest & Finance S.A. ....	92832
AI Global Investments & CY S.C.A. ....	92814	Pegaso Capital Sicav .....	92806
Alpha UMi International S.A. ....	92814	Petrona Tower S.A. ....	92806
Dundeal (International) 31 S.à r.l. ....	92803	PLP S.à r.l. ....	92832
Dundeal (International) 32 S.à r.l. ....	92803	Porthos S.à r.l. ....	92805
ECP VI Lux GP S.à r.l. ....	92798	Praslin S.A. ....	92798
Elderflower Infrastructure IV S.à r.l. ....	92803	PRIMEL Caesar S.à r.l. ....	92806
FIA Fund Sicav SIF .....	92808	Quamvis S.C.A., SICAV-SIF .....	92804
Filti S.à.r.l. ....	92809	Quartz Capital Fund .....	92805
Finakey S.A. ....	92808	Queens Dock Liverpool Property S.à r.l. ....	92804
Financière Caravelle S.A. ....	92809	Queens Dock Liverpool Property S.à r.l. ....	92805
Fluviense S.A. ....	92808	Rhombus Bidco S. à r.l. ....	92804
Genii Corporate Finance S.A. ....	92808	Sparrowhawk Lending 502 S.à r.l. ....	92805
Global Jet Capital Luxco One S.à r.l. ....	92809	Starten Partner S.A. ....	92813
Hipoteca XXII Lux S.à r.l. ....	92798	Talisman Holding S.à r.l. ....	92813
Hipoteca XXI Lux S.à r.l. ....	92797	TCR TF S.à r.l. ....	92786
KLC Holdings II S.A. ....	92832	Twenty First Capital Luxembourg Sicav ....	92813
Lëtzebuenger Jongbaueren a Jongwënzer - Service Coopération .....	92800	UBAM .....	92812
Lëtzebuenger Landjugend a Jongbaueren - Service Coopération .....	92800	UBS ETF .....	92809
L.H.S. ....	92801	UBS (Lux) Institutional Sicav .....	92832
Maniax S.à r.l. ....	92807	Universal Wind S.à r.l. ....	92810
MBERP II (Luxembourg) 10 S.à r.l. ....	92807	Usoa Holding S.à r.l. ....	92810
Nitid S.à.r.l. ....	92807	Value Investments Holding S.à r.l. ....	92810

**TCR TF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 205.386.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh day of April.

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Astorg VI Investments, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of thirty thousand three hundred euro (EUR 30,300), having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 201.660,

here represented by Oana Oprean, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name TCR TF (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twenty-four thousand euros (EUR 24,000), represented by (i) one million five hundred thousand (1,500,000) class A shares (the “Class A Shares”), (ii) one hundred thousand (100,000) class B shares (the “Class B Shares”), (iii) one hundred thousand (100,000) class C shares (the “Class C Shares”), (iv) one hundred

thousand (100,000) class D shares (the “Class D Shares”), (v) one hundred thousand (100,000) class E shares (the “Class E Shares”), (vi) one hundred thousand (100,000) class F shares (the “Class F Shares”), (vii) one hundred thousand (100,000) class G shares (the “Class G Shares”), (viii) one hundred thousand (100,000) class H shares (the “Class H Shares”), (ix) one hundred thousand (100,000) class I shares (the “Class I Shares”), and (x) one hundred thousand (100,000) class J shares (the “Class J Shares”, and together with the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares the “Shares” and each a “Class” or the “Classes”), with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Classes B through J, in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all Shares in issue of such Class as may be determined from time to time by the board of managers.

6.5 The Shares shall be repurchased in reverse alphabetical order of the Classes, starting with the Class J Shares.

6.6 Subsequent Classes shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding Class have been repurchased in full. Each Class becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the “Relevant Class of Shares”.

6.7 The Relevant Class of Shares shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Class as determined in article 6.11 below (the “Total Cancellation Amount”).

6.8 In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and the cancellation of a Class (in the order provided for in article 6.6), such Class gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class to the Available Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the Relevant Class of Shares held by them and cancelled.

6.9 The Cancellation Value Per Share (as defined below) shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.10 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers of the Company on the basis of the relevant interim accounts as of a date not more than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class. The Total Cancellation Amount for each Class shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by the board of managers of the Company provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers of the Company can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share or assimilated premium either in part or in totality.

6.11 The Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the holders of Shares of the relevant Class would have been entitled to distributions according to articles 22 and/or 23 of these articles of association, (i) increased by any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the relevant Class to be cancelled, and (ii) reduced by (a) any losses (included carried forward losses), (b) any sums to be placed into non-distributable reserves, each time as set out in the relevant interim accounts and (c) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:  $AA = (NP + P) - (L + LR + LD)$ . Whereby: AA = Available Amount; NP = net profits (including carried forward profits); P = any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Class to be cancelled; L = losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.12 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

#### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by Luxembourg law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

### **C. Decisions of the shareholders**

#### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Luxembourg law and these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or Luxembourg law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment to the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

### **D. Management**

#### **Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

#### **Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

#### **Art. 15. Vacancy in the office of a manager.**

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by (i) the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or (ii) by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or if the Company has several managers, by the joint signatures of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

**E. Audit and supervision**

**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

## F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

### **Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.**

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with Luxembourg law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with Luxembourg law and these articles of association.

22.6 In the event of a distribution, amounts distributed shall be allocated as follows:

(i) Class B Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point eight per cent (1.8%) per year of the nominal value of the Class B Shares issued by the Company;

(ii) Class C Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point seven per cent (1.7%) per year of the nominal value of the Class C Shares issued by the Company;

(iii) Class D Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point six per cent (1.6%) per year of the nominal value of the Class D Shares issued by the Company;

(iv) Class E Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point five per cent (1.5%) per year of the nominal value of the Class E Shares issued by the Company;

(v) Class F Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point four per cent (1.4%) per year of the nominal value of the Class F Shares issued by the Company;

(vi) Class G Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point three per cent (1.3%) per year of the nominal value of the Class G Shares issued by the Company;

(vii) Class H Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point two per cent (1.2%) per year of the nominal value of the Class H Shares issued by the Company;

(viii) Class I Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one point one per cent (1.1%) per year of the nominal value of the Class I Shares issued by the Company;

(ix) Class J Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing one per cent (1%) per year of the nominal value of the Class J Shares issued by the Company;

all as long as they are in existence, and

(x) the remainder shall be distributed to the Relevant Class of Shares.

### **Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution and in accordance with the provisions of article 22 of these articles of association. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which Luxembourg law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of Luxembourg law and these articles of association in accordance with the provisions of article 22.

## G. Liquidation

### **Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of the dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the provisions of article 22 of these articles of association.

## H. Final clause - Governing law

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with Luxembourg law.

### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

### *Subscription and payment*

The two million four hundred thousand (2,400,000) new shares issued, represented by (i) one million five hundred thousand (1,500,000) Class A Shares, (ii) one hundred thousand (100,000) Class B Shares, (iii) one hundred thousand (100,000) Class C Shares, (iv) one hundred thousand (100,000) Class D Shares, (v) one hundred thousand (100,000) Class E Shares, (vi) one hundred thousand (100,000) Class F Shares, (vii) one hundred thousand (100,000) Class G Shares, (viii) one hundred thousand (100,000) Class H Shares, (ix) one hundred thousand (100,000) Class I Shares, and (x) one hundred thousand (100,000) Class J Shares have been subscribed by Astorg VI Investments, aforementioned, for the price of twenty four thousand euros (EUR 24,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twenty four thousand euros (EUR 24,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twenty four thousand euros (EUR 24,000) for the share capital is entirely allocated to the share capital.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
  - Mrs. Bénédicte Moens-Colleaux, born in Namur (Belgium) on 13 October 1972, with professional address at Bâtiment Forte F2 - 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - Mr. Thibaut Cavois, born in Roubaix (France) on 24 March 1986, with professional address at Bâtiment Forte F2 - 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux-mille seize, le onzième jour du mois d'avril.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### A COMPARU:

Astorg VI Investments, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente mille trois cent euros (EUR 30.300), ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.660,

dûment représentée par Oana Oprean, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

## A. Nom - Objet - Durée - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination TCR TF (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

### Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

### Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

### Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

### Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-quatre mille euros (EUR 24.000), représenté par: (i) un million cinq cents mille (1.500.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), et (x) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I, les «Parts Sociales» et chacune une «Catégorie» ou les «Catégories»), ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales, ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.



6.4 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une Catégorie B, en totalité mais non en partie, toutes les parts sociales émises faisant partie d'une telle Catégorie B, tel que décidé de temps à autre par le conseil de gérance de la Société, seront alors rachetées et annulées.

6.5 Les Parts Sociales devront être rachetées dans l'ordre alphabétique inverse, en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J.

6.6 Les Catégories suivantes ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les Parts Sociales de la Catégorie précédente auront été intégralement rachetées. Chaque Catégorie pouvant être rachetée selon les règles prévues au présent article 6, sera ci-après désignée comme suit «Catégorie de Parts Sociales Concernée».

6.7 La Catégorie de Parts Sociales Concernée devra être rachetée et annulée pour un prix total correspondant à la valeur de marché d'une telle Catégorie, telle que définie à l'article 6.11 ci-dessous (le «Montant Total de l'Annulation»).

6.8 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une Catégorie (dans l'ordre prévu à l'article 6.6), cette Catégorie donnera droit à ces détenteurs, au prorata de leur participation dans cette Catégorie, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales Concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.9 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.10 Le Montant Total de l'Annulation doit être un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne peut précéder de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la Catégorie concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Catégorie correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) de la Catégorie concernée au moment de l'annulation de ladite Catégorie à moins que le conseil de gérance n'en décide autrement étant entendu toutefois que le Montant Total de l'Annulation ne doit jamais être plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider, lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation, d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité.

6.11 Le Montant Disponible correspond au montant total du bénéfice net de la Société (y compris le bénéfice reporté), dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie concernée auraient eu droit aux distributions conformément aux articles 22 et/ou 23 des présents statuts (i) augmenté de toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale relatives à la Catégorie concernée à annuler, et (ii) diminué de (a) toute perte (y compris les pertes reportées), (b) toute somme à porter en réserves non-distribuables, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intermédiaires concernés et (c) tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont déjà pas venus réduire le BN (pour éviter toute ambiguïté, sans double comptage), de sorte que:  $MD = (BN + B) - (P + RL + DL)$ . Où: MD = Montant Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réduction de réserve légale relatives à la Catégorie à annuler; P = toute perte (y compris les pertes reportées); RL = toute somme à porter en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont pas déjà venus réduire le BN.

6.12 Une fois que les Parts Sociales de la Catégorie concernée auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

#### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la loi luxembourgeoise. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après acceptation de la cession par, la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

### **C. Décisions des associés**

#### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi luxembourgeoise et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et le cas échéant, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 10. Quorum et vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la loi luxembourgeoise, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

## D. Gérance

**Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 14. Nomination, révocation et durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

**Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.**

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

**Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Pour toute réunion du conseil de gérance, une convocation écrite doit être donnée aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

#### **Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen similaire de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par (i) le président du conseil de gérance, le cas échéant ou en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire (le cas échéant), ou par un (ii) deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte, seront signés par le président, le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte, seront signés par le gérant unique.

**Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

### **E. Audit et surveillance**

#### **Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).**

20.1 Dans l'hypothèse où et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

### **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

#### **Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi luxembourgeoise.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès et tant que le montant total de cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents statuts.

22.6 En cas de distribution, les montants distribués seront répartis comme suit:

(i) les Parts Sociales de Catégorie B donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule huit pour cent (1.8%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B émises par la Société;

(ii) les Parts Sociales de Catégorie C donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule sept pour cent (1.7%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C émises par la Société;

(iii) les Parts Sociales de Catégorie D donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule six pour cent (1.6%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D émises par la Société;

(iv) les Parts Sociales de Catégorie E donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule cinq pour cent (1.5%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E émises par la Société;

(v) les Parts Sociales de Catégorie F donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule quatre pour cent (1.4%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F émises par la Société;

(vi) les Parts Sociales de Catégorie G donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule trois pour cent (1.3%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G émises par la Société;

(vii) les Parts Sociales de Catégorie H donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule deux pour cent (1.2%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H émises par la Société;

(viii) les Parts Sociales de Catégorie I donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un virgule un pour cent (1.1%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I émises par la Société;

(ix) les Parts Sociales de Catégorie J donnent droit, au prorata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant un pour cent (1%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J émises par la Société;

chacune d'entre elles et pour autant qu'elles n'aient pas été rachetées, et

(x) le solde sera distribué à la Catégorie de Parts Sociales Concernée.

### **Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués, et conformément aux dispositions des articles 5 et 22 de ces statuts. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la loi luxembourgeoise ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la loi luxembourgeoise, aux présents statuts conformément aux dispositions de l'article 22.

## **G. Liquidation**

### **Art. 24. Liquidation.**

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera leurs pouvoirs et émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés conformément aux provisions de l'article 22 des présents statuts.

## **H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et paiement*

Les deux millions quatre cents mille (2.400.000) parts sociales nouvellement émises, représentées par (i) un million cinq cents mille (1.500.000) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie D, (v) cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie I, et (x) cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie J, ont été souscrites par Astorg VI Investments, susmentionnée, pour un prix de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000).

Les Parts Sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000) est entièrement affecté au capital social.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Bénédicte Moens-Colleaux, née à Namur (Belgique) le 13 octobre 1972, ayant sa résidence professionnelle au Bâtiment Forte F2 - 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Thibaut Cavrois, né à Roubaix (France) le 24 mars 1986, ayant sa résidence professionnelle au Bâtiment Forte F2 - 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. OPREAN, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/11679. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 avril 2016.

Référence de publication: 2016093560/640.

(160062952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2016.

---

### **Hipoteca XXI Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 197.083.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2016094562/13.

(160064105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Hipoteca XXII Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 197.082.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2016094563/13.

(160064104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

**Praslin S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 145.581.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2016094784/13.

(160064684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

**ECP VI Lux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 203.446.

In the year two thousand and sixteen, on the fifth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Park Street Capital Partners V S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 68-70 bd de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181923 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Mélody Brunot, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to this deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of ECP VI Lux GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 68-70 bd de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, dated 14 January 2016, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 203446 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have never been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To amend article 3 of the articles of association of the Company relating to the corporate object of the Company, which shall read as follows:

"The purpose of the Company is the investment in and management of Europe Capital Partners Six Lux General Partner S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose purpose is

the investment in and management of EUROPE CAPITAL PARTNERS VI S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg qualifying as an alternative investment fund within the meaning of the law of 15 July 2013 on alternative investment fund managers.

More generally the Company may carry out all activities linked directly or indirectly to, and deemed useful and necessary for the accomplishment of its object.”

2 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolution:

#### *Sole resolution*

The general meeting of shareholders resolved to amend article 3 of the articles of association of the Company relating to the corporate object of the Company, which shall read as follows:

“The purpose of the Company is the investment in and management of Europe Capital Partners Six Lux General Partner S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose purpose is the investment in and management of EUROPE CAPITAL PARTNERS VI S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg qualifying as an alternative investment fund within the meaning of the law of 15 July 2013 on alternative investment fund managers.

More generally the Company may carry out all activities linked directly or indirectly to, and deemed useful and necessary for the accomplishment of its object.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,600.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le cinquième jour du mois d'avril.

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Park Street Capital Partners V S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit Luxembourg, ayant son siège social au 68-70 bd de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 181923 (l'«Associé»),

Ici représentée par Maître Mélody Brunot, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est l'unique associé d'ECP VI Lux GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 68-70 bd de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 14 janvier 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 203446 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

L'Associé, représenté comme ci-dessus indiqué, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Modification de l'article 3 des statuts de la Société relatif à l'objet social de la Société, qui sera rédigé comme suit:

«La Société a pour objet l'investissement dans et la gestion d'Europe Capital Partners Six Lux General Partner S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, dont l'objet consiste en l'investissement dans et la gestion d'EUROPE CAPITAL PARTNERS VI S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois qualifiée de fonds d'investissement alternatif au sens de la loi du 15 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

D'une manière plus générale, la Société peut effectuer toute activité en lien direct ou indirect avec, et jugée utile et nécessaire pour, l'accomplissement de son objet.»

2 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Associé a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société relatif à l'objet social de la Société, qui sera rédigé comme suit:

«La Société a pour objet l'investissement dans et la gestion d'Europe Capital Partners Six Lux General Partner S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, dont l'objet consiste en l'investissement dans et la gestion d'EUROPE CAPITAL PARTNERS VI S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois qualifiée de fonds d'investissement alternatif au sens de la loi du 15 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

D'une manière plus générale, la Société peut effectuer toute activité en lien direct ou indirect avec, et jugée utile et nécessaire pour, l'accomplissement de son objet.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.600.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. BRUNOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 12 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/11849. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016095202/113.

(160065213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

**LLJ Service Coopération, Lëtzebuenger Landjugend a Jongbaueren - Service Coopération, Association sans but lucratif,**

**(anc. LJB & JW - Service Coopération, Lëtzebuenger Jongbaueren a Jongwënzer - Service Coopération).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg F 1.060.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 15 mars 2016, que l'article 1<sup>er</sup> des statuts de l'association sans but lucratif est désormais modifié comme suit:

**Sous: I. Dénomination et objet de l'association**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est constituée conformément à la loi du 21 avril 1928, ci-après appelée «la loi» sous la dénomination «Lëtzebuenger Jongbaueren a Jongwënzer - Service Coopération», en abrégé: «LJB & JW -Service Coopération». est modifié comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est constituée conformément à la loi du 21 avril 1928, ci-après appelée «la loi» sous la dénomination «Lëtzebuenger Landjugend a Jongbaueren-Service Coopération», en abrégé: «LU - Service Coopération»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2016.

Romain RICHER / François GLODT

*Président / Secrétaire*

Référence de publication: 2016095345/22.

(160065430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.



**L.H.S., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9759 Knaphoscheid, 17, Im Dahl.  
R.C.S. Luxembourg B 205.472.

—  
STATUTS

L'an deux mil seize, le quatorze avril

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

- Monsieur Jean-Claude Hubert LEBEAU, commerçant, né à Liège (B) le 5 juin 1979, demeurant à L-9759 Knaphoscheid, 17, Im Dahl.

Lequel comparant, présent ou tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «L.H.S.».

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Wiltz.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du ou des gérants.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet le commerce, le secrétariat, le service aux entreprises.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00.-EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,00.-EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Une cession de parts n'est opposable à la société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Gérance - Assemblée Générale**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** La société sera valablement engagée par la signature du ou des gérants.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

#### **Année sociale - Bilan**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 15.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

#### **Disposition générale**

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Avertissement*

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait que suite à la présente constitution de société ils devront se conformer aux dispositions légales relatives à l'exercice de l'objet social.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

#### *Déclaration du notaire*

Le notaire instrumentant déclare que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Jean-Claude Hubert LEBEAU, prénommé, deux cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125
Total des parts: cent vingt-cinq parts . . . . .	125

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 980 EUR.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant l'associé, représentant l'intégralité du capital social, prend à les résolutions suivantes:

1. - Le siège social de la société est établi à L-9759 Knaphoscheid, 17, Im Dahl
2. - Le nombre des gérants est fixé à un.
3. - Les associés désignent comme gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Claude Hubert LEBEAU, prénommé.

La société sera valablement engagée par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lebeau J., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 15 avril 2016. Relation: DAC/2016/5656. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Tholl.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Diekirch, le 19 avril 2016.

Référence de publication: 2016095344/113.

(160065165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

---

**Dundeal (International) 31 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 199.781.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les gérants de la Société en date du 20 avril 2016 que le siège social de la Société a été transféré du 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg avec effet au 15 avril 2016.

Par conséquent, l'adresse professionnelle de M. Cengiz Coelhan et de M. Andreas Mischler est désormais la suivante: 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Le nom de l'associé de la Société est désormais Dream Global Luxembourg Holdings S.à r.l. et son adresse est la suivante: 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal (International) 31 S.à r.l.

Référence de publication: 2016095909/18.

(160066344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Dundeal (International) 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 199.783.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les gérants de la Société en date du 20 avril 2016 que le siège social de la Société a été transféré du 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg avec effet au 15 avril 2016.

Par conséquent, l'adresse professionnelle de M. Cengiz Coelhan et de M. Andreas Mischler est désormais la suivante: 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Le nom de l'associé de la Société est désormais Dream Global Luxembourg Holdings S.à r.l. et son adresse est la suivante: 2, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal (International) 32 S.à r.l.

Référence de publication: 2016095910/18.

(160066585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Elderflower Infrastructure IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 191.835.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 08 janvier 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016095945/13.

(160066387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Rhombus Bidco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.522.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la Société BRE/Management 6 S.A. a démissionné en tant que gérant de la Société avec effet au 15 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logicor Europe Management S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 Avenue Monterey, 2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 205.393, en tant que gérant unique de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logicor Europe Management S.A. en qualité de gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2016096330/20.

(160066614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Quamvis S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.951.

—  
L'Assemblée Générale Ordinaire reportée des actionnaires qui s'est tenue le 20 avril 2016 a renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers, société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2017.

Esch-sur Alzette, le 21 avril 2016.

*Pour QUAMVIS S.C.A., SICAV-FIS*

Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'investissement à capital variable -

Fonds d'investissement spécialisé

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016096318/17.

(160066041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Queens Dock Liverpool Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 6.515.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 187.161.

—  
La Société informe que l'adresse professionnelle de Monsieur Michel Thill a été modifié comme suit avec effet au 4 avril 2016:

287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel Thill  
*Class B Manager*

Référence de publication: 2016096320/14.

(160066481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Queens Dock Liverpool Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 6.515.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 187.161.

---

*Extrait des résolutions des associés en date du 5 avril 2016*

En date du 5 avril 2016, les associés de la société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul Lawrence de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 4 avril 2016;

- de nommer Monsieur Laurent Bélik né le 2 mai 1974, à Ixelles, Belgique ayant son adresse professionnelle à 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg en tant gérant de catégorie B de la Société avec effet au 4 avril 2016 et pour une durée indéterminée;

Le 21 avril 2016.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2016096321/17.

(160066481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Quartz Capital Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.191.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2016096323/14.

(160066362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Sparrowhawk Lending 502 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 174.375.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016096396/11.

(160066066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Porthos S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 105.232.

---

- Le siège social de l'associé LUCIEN HOLDINGS S.à r.l., RCS Luxembourg B 90 461, est désormais le suivant:  
1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016096292/12.

(160065876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Pegaso Capital Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.495.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 21 avril 2016*

L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs en fonction:

- M. Giovanni Saladino, Administrateur
- M. Massimiliano Angemi, Administrateur et Président
- Mme Marina Mastrangelo, Administrateur
- M. Riccardo del Tufo, Administrateur

pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Il est noté que la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature du Président.

L'assemblée décide de reconduire le mandat de KPMG Luxembourg, Société coopérative Situé au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en sa qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2016096301/21.

(160066381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Petrona Tower S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2267 Luxembourg, 4, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg B 114.945.

—  
*Extrait des résolutions des administrateurs datées du 18 avril 2016*

En date du 18 avril 2016, les administrateurs de la Société ont décidé de transférer le siège social au 4, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2016.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016096304/14.

(160066162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**PRIMEL Caesar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 178.724.

—  
Les comptes annuels audités au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PRIMEL Caesar S.à r.l.*

SGG S.A.

Signatures

*Mandataire*

Référence de publication: 2016096313/14.

(160066498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Nitid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 400.000,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 90.610.

---

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance*

- Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016096253/13.

(160065846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Nitid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 400.000,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 90.610.

- Le siège social de l'associé LUCIEN HOLDINGS S.à r.l., RCS Luxembourg B 90 461, est désormais le suivant:  
1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016096254/12.

(160065846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**MBERP II (Luxembourg) 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 180.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016096204/10.

(160066678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Maniax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 27, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 202.578.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à L-Luxembourg en date du 17 décembre 2015, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 703 du 8 mars 2016.

En date du 27 mars 2016, l'associé Monsieur Tom WECKER, domicilié 6a, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette a cédé 20 parts sociales de valeur nominale 12,50 euros chacune à Madame Malaurie DOUMAIL, domiciliée 448, Allée Lucien Schaefer, F-57390 Audun-le-Tiche.

En date du 27 mars 2016, l'associé Monsieur Tom WECKER, domicilié 6a, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette a cédé 490 parts sociales de valeur nominale 12,50 euros chacune à Monsieur Paul MRECHES, domicilié 41, Cité Pescher, L-8035 Strassen.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

*Pour la société MANIAX S.à r.l.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2016096195/18.

(160065565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**FIA Fund Sicav SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.178.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2016:

sont renommés Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2017:

Mr. Oliver Wolf

Mr. Christophe Laguerre

Ms. Renate Hauschwitz

Mr. John Anderson

est renommé Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2017:

PricewaterhouseCoopers Société Coopérative

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016095994/18.

(160065799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Finakey S.A., Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 122.703.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 7 avril 2016 au siège social de la société*

Le Conseil d'Administration prend acte de la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Patrick WEBER au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La nouvelle adresse est la suivante:

49, Boulevard du Prince

Henri L-1724 LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016095996/14.

(160065792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Fluviense S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5442 Roedt, 54A, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 70.524.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 avril 2016.

Référence de publication: 2016096003/10.

(160066157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Genii Corporate Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 178.943.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 mars 2015:*

Les actionnaires renouvellent le mandat du Commissaire de la société:

Compliance & Control, 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 172 482.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 19 avril 2016.

*Pour la société*

Référence de publication: 2016096017/14.

(160066405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Global Jet Capital Luxco One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 200.340.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 06 janvier 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2016096019/13.

(160065943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Filti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 173.000,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 137.169.

---

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance*

- Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016095980/13.

(160065791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Financière Caravelle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1B, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 179.406.

---

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016095982/11.

(160065570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**UBS ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.626.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016096497/9.

(160066309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**Usoa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 204.698.

*Extrait suite à un contrat de cession de parts sociales:*

Suite à un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé en date du 20 avril 2016, entre:

1. La société CAPITAL PROJECT S.A. (R.C.S. Luxembourg B 147.408) ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

Et

2. La société CAPLE HOLDINGS LIMITED (Registrar of companies 114338), ayant son siège social à Suite 51 Victoria House, 26 Main Street, GX111AA Gibraltar.

Il en résulte ce qui suit:

La société CAPITAL PROJECT S.A. (R.C.S. Luxembourg B 147.408) ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,

déclare céder à la société CAPLE HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Suite 51 Victoria House, 26 Main Street, GX111AA Gibraltar,

12.500 parts sociales d'une valeur nominale de 1 euro chacune de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois USOA HOLDING S.à r.l. établie et ayant son siège social à 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204.698.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

USOA HOLDING S.à r.l.

Référence de publication: 2016096499/25.

(160065921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

**Value Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 196.897.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 avril 2016.

Référence de publication: 2016096500/10.

(160066160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

**Universal Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

R.C.S. Luxembourg B 72.618.

In the year two thousand and sixteen, on the fifteen of April.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Universal Wind S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 72618, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary in Luxembourg, dated November 19<sup>th</sup>, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 42 of January 13<sup>th</sup>, 2000. The Articles have been amended pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated June 14<sup>th</sup>, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1877 of August 17<sup>th</sup>, 2011.

The Meeting is presided by Mrs Catherine BEERENS, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Transfer, with retroactive effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*Sole resolution*

The Meeting resolves, with retroactive effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, to transfer the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 4, first sentence of the statutes, as follows:

“ **Art. 4. First sentence.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros (EUR 750.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le quinze avril.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de Universal Wind S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 72618, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 42 du 13 janvier 2000. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1877 du 17 août 2011.

L'Assemblée est présidée par Madame Catherine BEERENS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence l'article 4, première phrase des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros (750.-EUR).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BEERENS, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 18 avril 2016. 2LAC/2016/8189. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016096490/116.

(160066153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

**UBAM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.412.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2016*

- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Daniel Van Hove demeurant professionnellement 370 route de Longwy, Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017, est approuvé.

- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Pierre Berger demeurant professionnellement 96-98, rue du Rhône, Genève jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019, est approuvé.

- Le renouvellement du mandat de Deloitte Audit Sàrl, 560 rue de Neudorf, Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017, est approuvé.

*Extrait de la résolution du conseil d'administration avec effet au 20 avril 2016*

- M. Pierre Berger est désigné «Président» du Conseil d'Administration avec effet au 20 avril 2016.

A LA DATE DU 20 AVRIL 2016, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST COMPOSE COMME SUIT:

- M. Pierre Berger, Administrateur et Président, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève.

- M. Daniel Van Hove, Administrateur, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

- M. Christian Assel, Administrateur, demeurant professionnellement au 287-289, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

P.o. Le Conseil d'Administration

UBP Asset Management (Europe) S.A.

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2016096493/25.

(160066061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

**Talisman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 142.249.

La Société prend acte que les noms de ses deux associés ont été changés comme suit lors d'assemblées générales extraordinaires tenues en date du 29 janvier 2016:

- AERIUM ATLAS MANAGEMENT - CIA est devenu ATLAS MANAGEMENT - CIA

- AERIUM ATLAS MANAGEMENT S.à r.l. est devenu ATLAS MANAGEMENT S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016096466/14.

(160065820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

**Twenty First Capital Luxembourg Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 197.170.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 12 avril 2016*

En date du 12 avril 2016, l'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- de renouveler le mandat de Ernst & Young, 35E Avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2017.

Luxembourg, le 21 avril 2016.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Twenty First Capital Luxembourg Sicav*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016096463/15.

(160066613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

**Starten Partner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.436.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 avril 2016*

- La démission de Madame Anne-Marie GREGIS, Administrateur, est acceptée, avec effet au 26 février 2016.

- Madame Patrizia COLLARIN, employée privée, née le 26 juillet 1972 à Ixelles, Belgique, domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur, avec effet au 26 février 2016, en remplacement de Madame Anne-Marie GREGIS, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat

venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018. La cooptation de Madame Anne-Marie GREGIS sera ratifiée à la prochaine Assemblée Générale.

Fait à Luxembourg, le 6 avril 2016.

Certifié sincère et conforme

STARTEN PARTNER S.A.

Signatures

Référence de publication: 2016096440/18.

(160066440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

**Alpha UMi International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 131.962.

Je vous prie d'accepter par la présente ma démission en tant qu'Administrateur de la société Alpha Umi International S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Poss Valérie.

Référence de publication: 2016096572/10.

(160066974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

**AI Global Investments & CY S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and sixteen, on the fourteenth of April.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "AI Global Investments & CY S.C.A.", (hereinafter the "Company") a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008 (number 2055, page 98594). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 26 February 2016, not yet published in the Memorial C.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary by Mrs. Caroline SCULTEUR, maître en droit, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. To acknowledge and approve the repurchase by the Company of five million (5,000,000) LP Tracking Shares H6 (the "Repurchased Shares"), each such shares having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), held by "Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.517.

2. To subsequently reduce the share capital of the Company by an amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.00) so as to bring it from its present amount of forty-two million four hundred eighty thousand Euro and thirty-four cents (EUR 42,480,000.34) down to forty-two million four hundred thirty thousand Euro and thirty-four cents (EUR 42,430,000.34) by cancellation of the Repurchased Shares.

3. To restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation.

4. Miscellaneous.

II. That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders' meeting decides to acknowledge and approve the repurchase by the Company of five million (5,000,000) LP Tracking Shares H6 (the "Repurchased Shares"), each such shares having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), held by "Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.517, here represented by Mrs. Linda HARROCH, prenamed, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on the 13<sup>th</sup> of April 2016.

*Second resolution*

The shareholders' meeting decides to subsequently reduce the share capital of the Company by an amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.00) so as to bring it from its present amount of forty-two million four hundred eighty thousand Euro and thirty-four cents (EUR 42,480,000.34) down to forty-two million four hundred thirty thousand Euro and thirty-four cents (EUR 42,430,000.34) by cancellation of the Repurchased Shares.

*Third resolution*

The shareholders' meeting decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

**5. Share capital.**

5.1 The Company' share capital is set at forty-two million four hundred thirty thousand Euro and thirty-four cents (EUR 42,430,000.34) divided into:

A. Four billion two hundred forty-three thousand (4,243,000,000) ordinary shares (actions de commanditaires) having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the "LP Tracking Shares"), subdivided into:

1. one hundred twenty million (120,000,000) LP tracking shares B (the "LP Tracking Shares B"), represented by one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares B1;

2. one hundred and forty-five million (145,000,000) LP tracking shares D (the "LP Tracking Shares D"), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares D1 and twenty-five million (25,000,000) LP Tracking Shares D2;

3. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares E (the "LP Tracking Shares E"), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares E1 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares E2;

4. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares G (the "LP Tracking Shares G"), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares G1 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares G2;

5. one hundred and forty million (140,000,000) LP tracking shares H (the "LP Tracking Shares H"), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares H1, five million (5,000,000) LP Tracking Shares H2, five million (5,000,000) LP Tracking Shares H3, five million (5,000,000) LP Tracking Shares H4 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares H5;

6. one hundred and forty-five million (145,000,000) LP tracking shares J (the "LP Tracking Shares J"), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares J1, five million (5,000,000) LP Tracking Shares J2, five million (5,000,000) LP Tracking Shares J3, five million (5,000,000) LP Tracking Shares J4, five million (5,000,000) LP Tracking Shares J5 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares J6;

7. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares K (the "LP Tracking Shares K"), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares K1 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares K2;

8. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares L (the "LP Tracking Shares L"), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares L1 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares L2;

9. one hundred twenty million (120,000,000) LP tracking shares N (the "LP Tracking Shares N"), represented by one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares N1;

10. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares Q (the "LP Tracking Shares Q"), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares Q1 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares Q2;

11. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares R1 (the "LP Tracking Shares R");

12. eighteen million (18,000,000) LP tracking shares S1 (the "LP Tracking Shares S");

13. one hundred and twenty million (120,000,000) LP tracking shares T (the “LP Tracking Shares T”), represented by one hundred and twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares T1;

14. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares U (the “LP Tracking Shares U”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares U1 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares U2;

15. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares V (the “LP Tracking Shares V”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares V1 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares V2;

16. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares W (the “LP Tracking Shares W”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares W1 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares W2;

17. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares X (the “LP Tracking Shares X”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares X1 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares X2;

18. one hundred and forty-five million (145,000,000) LP tracking shares Y (the “LP Tracking Shares Y”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares Y1, five million (5,000,000) LP Tracking Shares Y2, five million (5,000,000) LP Tracking Shares Y3, five million (5,000,000) LP Tracking Shares Y4, five million (5,000,000) LP Tracking Shares Y5 and five million (5,000,000) LP Tracking Shares Y6;

19. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares 1 (the “LP Tracking Shares 1”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares 1A and five million (5,000,000) LP Tracking Shares 1B;

20. one hundred and forty-five million (145,000,000) LP tracking shares 2 (the “LP Tracking Shares 2”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares 2A, five million (5,000,000) LP Tracking Shares 2B, five million (5,000,000) LP Tracking Shares 2C, five million (5,000,000) LP Tracking Shares 2D, five million (5,000,000) LP Tracking Shares 2E and five million (5,000,000) LP Tracking Shares 2F;

21. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares 4A, divided into one hundred twenty million (120,000,000) LP tracking shares 4A1 and five million (5,000,000) LP tracking shares 4A2 (the “LP Tracking Shares 4A”);

22. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares 4B, divided into one hundred twenty million (120,000,000) LP tracking shares 4B1 and five million (5,000,000) LP tracking shares 4B2 (the “LP Tracking Shares 4B”);

23. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares 5 (the “LP Tracking Shares 5”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares 5A and five million (5,000,000) LP Tracking Shares 5B;

24. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares 6A, divided into one hundred twenty million (120,000,000) LP tracking shares 6A1 and five million (5,000,000) LP tracking shares 6A2 (the “LP Tracking Shares 6A”);

25. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares 6B, divided into one hundred twenty million (120,000,000) LP tracking shares 6B1 and five million (5,000,000) LP tracking shares 6B2 (the “LP Tracking Shares 6B”);

26. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares 7 (the “LP Tracking Shares 7”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares 7A and five million (5,000,000) LP Tracking Shares 7B;

27. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares 8 (the “LP Tracking Shares 8”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares 8A and five million (5,000,000) LP Tracking Shares 8B;

28. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares 9 (the “LP Tracking Shares 9”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares 9A and five million (5,000,000) LP Tracking Shares 9B;

29. one hundred and twenty-five million (125,000,000) LP tracking shares 10 (the “LP Tracking Shares 10”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares 10A and five million (5,000,000) LP Tracking Shares 10B;

30. one hundred and thirty million (130,000,000) LP tracking shares 11 (the “LP Tracking Shares 11”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares 11A and ten million (10,000,000) LP Tracking Shares 11B;

31. one hundred and thirty million (130,000,000) LP tracking shares 12 (the “LP Tracking Shares 12”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares 12A and ten million (10,000,000) LP Tracking Shares 12B;

32. one hundred and thirty million (130,000,000) LP tracking shares 13 (the “LP Tracking Shares 13”), subdivided into one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares 13A and ten million (10,000,000) LP Tracking Shares 13B; and

33. one hundred thirty million (130,000,000) LP Tracking Shares 14A, divided into (a) one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares 14A1, (b) two million (2,000,000) LP Tracking Shares 14A2, (c) two million (2,000,000)



LP Tracking Shares 14A3, (d) two million (2,000,000) LP Tracking Shares 14A4, (e) two million (2,000,000) LP Tracking Shares 14A5 and (f) two million (2,000,000) LP Tracking Shares 14A6 (the “LP Tracking Shares 14A”);

34. one hundred thirty million (130,000,000) LP Tracking Shares 14B, divided into (a) one hundred twenty million (120,000,000) LP Tracking Shares 14B1, (b) two million (2,000,000) LP Tracking Shares 14B2, (c) two million (2,000,000) LP Tracking Shares 14B3, (d) two million (2,000,000) LP Tracking Shares 14B4, (e) two million (2,000,000) LP Tracking Shares 14B5 and (f) two million (2,000,000) LP Tracking Shares 14B6 (the “LP Tracking Shares 14B”), and

B. thirty-four (34) management shares (actions de commandités) having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the “GP Management Shares”), subdivided into:

1. one (1) GP management share B (the “GP Management Share B”),
2. one (1) GP management share D (the “GP Management Share D”),
3. one (1) GP management share E (the “GP Management Share E”),
4. one (1) GP management share G (the “GP Management Share G”),
5. one (1) GP management share H (the “GP Management Share H”),
6. one (1) GP management share J (the “GP Management Share J”),
7. one (1) GP management share K (the “GP Management Share K”),
8. one (1) GP management share L (the “GP Management Share L”),
9. one (1) GP management share N (the “GP Management Share N”),
10. one (1) GP management share Q (the “GP Management Share Q”),
11. one (1) GP management share R (the “GP Management Share R”),
12. one (1) GP management share S (the “GP Management Share S”),
13. one (1) GP management share T (the “GP Management Share T”),
14. one (1) GP management share U (the “GP Management Share U”),
15. one (1) GP management share V (the “GP Management Share V”),
16. one (1) GP management share W (the “GP Management Share W”),
17. one (1) GP management share X (the “GP Management Share X”),
18. one (1) GP management share Y (the “GP Management Share Y”),
19. one (1) GP management share 1 (the “GP Management Share 1”),
20. one (1) GP management share 2 (the “GP Management Share 2”),
21. one (1) GP management share 4A (the “GP Management Share 4A”),
22. one (1) GP management share 4B (the “GP Management Share 4B”),
23. one (1) GP management share 5 (the “GP Management Share 5”),
24. one (1) GP management share 6A (the “GP Management Share 6A”),
25. one (1) GP management share 6B (the “GP Management Share 6B”),
26. one (1) GP management share 7 (the “GP Management Share 7”),
27. one (1) GP management share 8 (the “GP Management Share 8”),
28. one (1) GP management share 9 (the “GP Management Share 9”),
29. one (1) GP management share 10 (the “GP Management Share 10”),
30. one (1) GP management share 11 (the “GP Management Share 11”),
31. one (1) GP management share 12 (the “GP Management Share 12”),
32. one (1) GP management share 13 (the “GP Management Share 13”),
33. one (1) GP management share 14A (the “GP Management Share 14A”), and
34. one (1) GP management share 14B (the “GP Management Share 14B”).

#### *Costs and Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le quatorze avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «AI Global Investments & CY S.C.A.» (ci-après la «Société»), une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 février 2016, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. De prendre connaissance et d'approuver le rachat par la Société de cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions H6 (les «Actions Rachetées»), chacune de ces Actions ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), détenues par «Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.517.

2. De subséquemment réduire le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,00) de façon à le porter de son montant actuel de quarante-deux millions quatre cent quatre-vingt mille euros et trente-quatre centimes (EUR 42.480.000,34) à quarante-deux millions quatre cent trente mille euros et trente-quatre centimes (EUR 42.430.000,34) par l'annulation des Actions Rachetées.

3. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société.

4. Divers.

II. Que les actionnaires représentés, la mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des associés décide de prendre connaissance et d'approuver le rachat par la Société de cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions H6 (les «Actions Rachetées»), chacune de ces Actions ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), détenues par «Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.517, représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 13 avril 2016.

#### *Seconde résolution*

L'assemblée des associés décide de subséquemment réduire le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,00) de façon à le porter de son montant actuel de quarante-deux millions quatre cent quatre-vingt mille euros et trente-quatre centimes (EUR 42.480.000,34) à quarante-deux millions quatre cent trente mille euros et trente-quatre centimes (EUR 42.430.000,34) par l'annulation des Actions Rachetées.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société suite à la réduction de capital ci-dessus, qui sera désormais rédigé comme suit:

## 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de quarante-deux millions quatre cent trente mille euros et trente-quatre centimes (EUR 42.430.000,34), divisé en:

A. quatre milliards deux cent quarante-trois millions (4.243.000.000) actions de commanditaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «LP Tracking Actions»), subdivisées en:

1. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions B (les «LP Tracking Actions B»), représentées par cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions B1;

2. Cent-quarante-cinq millions (145.000.000) LP tracking actions D (les «LP Tracking Actions D»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions D1 et vingt-cinq millions (25.000.000) LP Tracking Actions D2;

3. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions E (les «LP Tracking Actions E»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions E1 et cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions E2;

4. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions G (les «LP Tracking Actions G»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions G1 et cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions G2;

5. Cent-quarante millions (140.000.000) LP tracking actions H (les «LP Tracking Actions H»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions H1, cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions H2, cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions H3, cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions H4 et cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions H5;

6. Cent-quarante-cinq millions (145.000.000) LP tracking actions J (les «LP Tracking Actions J»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions J1, cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions J2, cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions J3, cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions J4, cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions J5 et cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions J6;

7. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions K (les «LP Tracking Actions K»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions K1 et cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions K2;

8. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions L (les «LP Tracking Actions L»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions L1 et cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions L2;

9. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions N (les «LP Tracking Actions N»), représentées par cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions N1;

10. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions Q (les «LP Tracking Actions Q»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions Q1 et cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions Q2;

11. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions R1 (les «LP Tracking Actions R»);

12. Dix-huit millions (18.000.000) LP tracking actions S1 (les «LP Tracking Actions S»);

13. Cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions T (les «LP Tracking Actions T»), représentées par cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions T1;

14. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions U (les «LP Tracking Actions U»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions U1 et cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions U2;

15. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions V (les «LP Tracking Actions V»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions V1 et cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions V2;

16. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions W (les «LP Tracking Actions W»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions W1 et cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions W2;

17. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions X (les «LP Tracking Actions X»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions X1 et cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions X2;

18. Cent-quarante-cinq millions (145.000.000) LP tracking actions Y (les «LP Tracking Actions Y»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions Y1, cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions Y2, cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions Y3, cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions Y4, cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions Y5 et cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions Y6;

19. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions 1 (les «LP Tracking Actions 1»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions 1A et cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions 1B;

20. Cent-quarante-cinq millions (145.000.000) LP tracking actions 2 (les «LP Tracking Actions 2»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions 2A, cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions 2B, cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions 2C, cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions 2D, cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions 2E et cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions 2F;

21. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions 4A, divisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 4A1 et cinq millions (5.000.000) LP tracking actions 4A2 (les «LP Tracking Actions 4A»);

22. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions 4B, divisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 4B1 et cinq millions (5.000.000) LP tracking actions 4B2 (les «LP Tracking Actions 4B»);

23. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions 5 (les «LP Tracking Actions 5»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions 5A et cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions 5B;

24. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions 6A, divisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 6A1 et cinq millions (5.000.000) LP tracking actions 6A2 (les «LP Tracking Actions 6A»);

25. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions 6B, divisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 6B1 et cinq millions (5.000.000) LP tracking actions 6B2 (les «LP Tracking Actions 6B»);

26. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions 7 (les «LP Tracking Actions 7»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions 7A et cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions 7B;

27. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions 8 (les «LP Tracking Actions 8»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions 8A et cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions 8B;

28. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions 9 (les «LP Tracking Actions 9»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions 9A et cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions 9B;

29. Cent-vingt-cinq millions (125.000.000) LP tracking actions 10 (les «LP Tracking Actions 10»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions 10A et cinq millions (5.000.000) LP Tracking Actions 10B;

30. Cent-trente millions (130.000.000) LP tracking actions 11 (les «LP Tracking Actions 11»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions 11A et dix millions (10.000.000) LP Tracking Actions 11B;

31. Cent-trente millions (130.000.000) LP tracking actions 12 (les «LP Tracking Actions 12»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions 12A et dix millions (10.000.000) LP Tracking Actions 12B;

32. Cent-trente millions (130.000.000) LP tracking actions 13 (les «LP Tracking Actions 13»), subdivisées en cent-vingt millions (120.000.000) LP Tracking Actions 13A et dix millions (10.000.000) LP Tracking Actions 13B; et

33. Cent-trente millions (130.000.000) LP tracking actions 14A, subdivisées en (a) cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 14A1, (b) deux millions (2.000.000) LP tracking actions 14A2, (c) deux millions (2.000.000) LP tracking actions 14A3, (d) deux millions (2.000.000) LP tracking actions 14A4, (e) deux millions (2.000.000) LP tracking actions 14A5 et (f) deux millions (2.000.000) LP tracking actions 14A6 (les «LP Tracking Actions 14A»);

34. Cent-trente millions (130.000.000) LP tracking actions 14B, subdivisées en (a) cent-vingt millions (120.000.000) LP tracking actions 14B1, (b) deux millions (2.000.000) LP tracking actions 14B2, (c) deux millions (2.000.000) LP tracking actions 14B3, (d) deux millions (2.000.000) LP tracking actions 14B4, (e) deux millions (2.000.000) LP tracking actions 14B5 et (f) deux millions (2.000.000) LP tracking actions 14B6 (les «LP Tracking Actions 14B»), et

B. Trente-quatre (34) actions de commandités, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «GP Actions de Commandités»), subdivisées en:

1. Une (1) GP action de commandité B (la «GP Action de Commandité B»),
2. Une (1) GP action de commandité D (la «GP Action de Commandité D»),
3. Une (1) GP action de commandité E (la «GP Action de Commandité E»),
4. Une (1) GP action de commandité G (la «GP Action de Commandité G»),
5. Une (1) GP action de commandité H (la «GP Action de Commandité H»),
6. Une (1) GP action de commandité J (la «GP Action de Commandité J»),
7. Une (1) GP action de commandité K (la «GP Action de Commandité K»),
8. Une (1) GP action de commandité L (la «GP Action de Commandité L»),
9. Une (1) GP action de commandité N (la «GP Action de Commandité N»),
10. Une (1) GP action de commandité Q (la «GP Action de Commandité Q»),
11. Une (1) GP action de commandité R (la «GP Action de Commandité R»),
12. Une (1) GP action de commandité S (la «GP Action de Commandité S»),
13. Une (1) GP action de commandité T (la «GP Action de Commandité T»),
14. Une (1) GP action de commandité U (la «GP Action de Commandité U»),
15. Une (1) GP action de commandité V (la «GP Action de Commandité V»),
16. Une (1) GP action de commandité W (la «GP Action de Commandité W»),
17. Une (1) GP action de commandité X (la «GP Action de Commandité X»),
18. Une (1) GP action de commandité Y (la «GP Action de Commandité Y»),
19. Une (1) GP action de commandité 1 (la «GP Action de Commandité 1»),
20. Une (1) GP action de commandité 2 (la «GP Action de Commandité 2»),
21. Une (1) GP action de commandité 4A (la «GP Action de Commandité 4A»),
22. Une (1) GP action de commandité 4B (la «GP Action de Commandité 4B»),
23. Une (1) GP action de commandité 5 (la «GP Action de Commandité 5»),
24. Une (1) GP action de commandité 6A (la «GP Action de Commandité 6A»),
25. Une (1) GP action de commandité 6B (la «GP Action de Commandité 6B»),
26. Une (1) GP action de commandité 7 (la «GP Action de Commandité 7»),
27. Une (1) GP action de commandité 8 (la «GP Action de Commandité 8»),

28. Une (1) GP action de commandité 9 (la «GP Action de Commandité 9»),
29. Une (1) GP action de commandité 10 (la «GP Action de Commandité 10»),
30. Une (1) GP action de commandité 11 (la «GP Action de Commandité 11»),
31. Une (1) GP action de commandité 12 (la «GP Action de Commandité 12»),
32. Une (1) GP action de commandité 13 (la «GP Action de Commandité 13»),
33. Une (1) GP action de commandité 14A (la «GP Action de Commandité 14A»), et
34. Une (1) GP action de commandité 14B (la «GP Action de Commandité 14B»).

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 avril 2016. Relation: EAC/2016/9159. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2016096607/391.

(160066898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

#### **Advanced Functional Food S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 205.559.

#### — STATUTS

L'an deux mil seize, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois MEDICAL PROTEIN HOLDING S.A., établie et ayant son siège social au 20, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60550, représentée par son administrateur Monsieur Thomas PINON, domicilié professionnellement au 4a, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 11 avril 2016,

ici représenté(s) par Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur,

laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Advanced Functional Food S.A.".

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet le conseil économique ainsi que toutes opérations se rapportant à l'achat, au conditionnement et à la vente de tous produits alimentaires ou non, se rapportant à l'alimentation à la diététique et à la cosmétique et plus généralement à l'hygiène. La représentation par tous moyens de tous produits se rattachant aux domaines ci-dessus, ainsi qu'à la santé et la prestation de tous services liés à ces produits ou activités.

La Société a également pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large.

La Société a également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31.-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1<sup>er</sup>, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

En outre, les relations et obligations entre actionnaires doivent respecter les conditions prévues au sein des statuts de l'actionnaire Medical Protein Holding SA, N° RCS.B. 60550, et des pactes d'actionnaires y relatifs.

**Art. 5.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme „administrateur unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil d'administration“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'administrateur unique“.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la seule signature de l'administrateur unique, soit en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 15.45 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2016.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2017.

#### *Souscription et libération*

La comparante précitée, telle que représentée, a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

MEDICAL PROTEIN HOLDING S.A., préqualifiée,

Mille actions . . . . .	1.000
Total: mille actions . . . . .	<u>1.000</u>

Toutes les actions ont été libérées en espèces à hauteur de 25% (vingt-cinq pourcent) de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents (1.500.-) euros.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant, la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2) Est appelé à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Yann FAGUER, ingénieur, né le 25 septembre 1965 à Rueil-Malmaison, France, demeurant au 14, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;

3) Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes:

LUXFIDUCIA, S.à.r.l., ayant son siège social au 20, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.529.

4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

5) Le siège de la Société est fixé à L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Van Hoek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 20 avril 2016. Relation: 2LAC/2016/8372. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016096564/171.

(160067275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

**Actarus, Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 205.527.

—  
STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the nineteenth day of April.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Shaun SELLAM, director of companies, residing at 68, boulevard de Courcelles, F-75017 Paris, France, duly represented by Mrs Jacqueline HONYMUS, chartered accountant, with professional address at 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of a public limited company to be incorporated.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** A public limited company is herewith formed under the name of "Actarus".



**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy by a decision of the general meeting.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are the taking of participating interests in any companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad in whatever form or all other type of investment, the acquisition by way of purchase, subscription or any other means as well as the alienation by way of sale, exchange or any other means of securities of any kind and the management, control and development of such participating interests.

The company may also acquire and sell all real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, for its own account, and make all transactions pertaining to real estate, including direct or indirect taking of participating interests in companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad whose main purposes are the acquisition, development, promotion, sale, management and/or rent of real estate.

The company may furthermore guarantee and grant loans to any company in the limits provided by the law.

The company may carry out all activities of a commercial, industrial or financial nature deemed useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) divided into one hundred (100) shares with a nominal value of three hundred and ten Euros (EUR 310) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The bearer shares shall be deposited with a depositary appointed by the Board of Directors or the Management Board and according to the requirements of Article 42, (2) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The depositary shall hold a bearer shares register in Luxembourg in which the bearer shares are registered in the name of the shareholder as being the owner of such shares.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders or in the bearer shares register as the full owner of such shares.

Upon request of the shareholders, certificates stating inscription of the registered shares shall be delivered to the shareholders by the Company or by the depositary in case of bearer shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at three hundred and ten thousand Euros (EUR 310,000) to be divided into one thousand (1,000) shares with a nominal value of three hundred and ten Euros (EUR 310) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, from the date of incorporation and during a period ending on 19 April 2021, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

### Board of directors and statutory auditors

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, the exact number being determined by the general meeting.

If it has been established at a general meeting of shareholders that the company has a single shareholder, the board of directors can be made up by 1 (one) member until the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder.

The directors do not need to be shareholders. They are elected by the general meeting for a term which may not exceed 6 (six) years and can be dismissed at any time by the general meeting.

If the office of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

However, if so required by law, or if the company decides to remove the institution of the statutory auditor, the audit of the annual accounts shall be made by one or several "réviseurs d'entreprises agréés", appointed or reelected by the general meeting.

### General meeting

**Art. 14.** In the case of a sole shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing. In these Articles, a reference to decisions taken or powers exercised by the general meeting shall be a reference to decisions taken or powers exercised by the sole shareholder as long as the company has only one shareholder.

In the case of a plurality of shareholders, the general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Thursday of the month of June, at 2.30 pm.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on first January and ends on thirty-first December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

#### **General provision**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory provisions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2016.

The first annual general meeting shall be held in 2017.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

#### *Subscription and payment*

The one hundred (100) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, Mr Shaun SELLAM, prenamed.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand five hundred euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, prenamed, represented as mentioned above, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, born on 12 January 1955 in Cesena (Forli), Italy, residing professionally at 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

2. Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, born on 22 April 1959 in Luxembourg, residing professionally at 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

3. Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, born on 16 March 1967 in Arlon, Belgium, residing professionally in at 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Mr Reno Maurizio TONELLI has been elected as chairman of the board of directors.

#### *Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: AUDIEX S.A., having its registered office at 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

#### *Third resolution*

The company's registered office is located at 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille seize, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Shaun SELLAM, administrateur de sociétés, demeurant au 68, boulevard de Courcelles, F-75017 Paris, France,

ici représenté par Madame Jacqueline HONYMUS, expertcomptable, demeurant professionnellement au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Actarus».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra également acquérir et vendre tous biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que effectuer toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir ou accorder des prêts à toute société dans les limites prévues par la loi.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois cent dix mille euros (EUR 310.000) qui sera représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 avril 2021, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 (trois) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale.

Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à 1 (un) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils sont élus par l'assemblée générale pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Toutefois, si la loi l'exige ou si la société décide de supprimer l'institution de commissaire, le contrôle des comptes annuels sera effectué par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés désignés et éventuellement réélus par l'assemblée.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit. Dans les présents statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique tant que la société n'a qu'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations de l'assemblée générale se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à 14.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2016.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2017.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les cent (100) actions ont été entièrement souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Shaun SELLAM, prédésigné.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à mille cinq cents euros.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Forli), Italie, demeurant professionnellement au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

2. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

3. Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

##### *Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

##### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. HONYMUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 avril 2016. Relation: EAC/2016/9382. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2016096561/388.

(160066789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**UBS (Lux) Institutional Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.477.

—  
*Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 21 mars 2016*

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé:

1. de renommer Monsieur Thomas PORTMANN, en tant que Membre du Conseil d'Administration de la Société, à la date du 21 mars 2016 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019;

2. de renommer ERNST & YOUNG, société de droit Luxembourgeois, en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société, à la date du 21 mars 2016 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2016096496/16.

(160066566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**KLC Holdings II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.079.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016093982/9.

(160063289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**Otto Invest & Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 138.643.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094089/9.

(160063761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

---

**PLP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 24-25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 191.266.

—  
Il résulte qu'en date du 21 Avril 2016:

1. Christian Tailleux, avec adresse professionnel au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg a été nommé en tant que Gérant de Classe B avec effet immédiat;

Luxembourg, le 21 Avril 2016.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016096310/14.

(160066290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---